

– **Daniel Senesael à Zakia Khattabi (Climat, Environnement, Développement durable et Green Deal) sur "Les suites de 'l'affaire climat'" (55015974C)**

Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, le dernier des dix jours d'audience de l'Affaire Climat se tenait vendredi dernier au tribunal de première instance de Bruxelles. Cette affaire fait suite à l'assignation à comparaître motivée par l'ASBL Klimaatzaak et adressée aux ministres, fédéral et régionaux, compétents en matière de climat en avril 2015.

La position selon laquelle la politique climatique menée dans notre pays témoigne de manquements relatifs au respect des droits humains et des droits de l'enfant a été défendue par les représentants de l'ASBL. Ces derniers ont exigé que des mesures suffisantes à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 42 % en 2025 et de 55 % en 2030 soient mises en place et que des moyens soient mis en œuvre pour les respecter.

Madame la ministre, pouvons-nous avoir vos retours sur cette affaire? Les propositions incluses dans le paquet "Fit for 55" liées au Green Deal seront disponibles dans les mois à venir. Leur objet a néanmoins été annoncé. Pouvons-nous connaître votre position en la matière? Des moyens ont-ils déjà été prévus en vue de la réalisation d'initiatives afférentes? Enfin, aux Pays-bas, un procès similaire à l'Affaire Climat a contraint l'État à entreprendre une politique significativement favorable à la préservation du climat. Madame la ministre, le verdict de l'affaire devrait tomber avant l'été. En cas de verdict défavorable, pourrions-nous espérer que les demandes des quelque 62 000 citoyens représentés par l'ASBL Klimaatzaak soient reconnues et appliquées? D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Zakia Khattabi, ministre: Chers collègues, vous le savez, l'affaire est toujours en cours. Des conclusions ont en effet déjà été présentées vendredi, et nous attendons le jugement.

Comme vous le savez, cet objectif de réduction est à présent partagé par l'Europe, depuis sa décision de décembre dernier de réduire ses émissions d'au moins 55 % en Europe. Nous souscrivons aux objectifs européens de réduction de nos émissions d'au moins 55 % d'ici 2030 et de neutralité climatique d'ici 2050, qui seront ancrés dans la loi européenne sur le changement climatique. J'attends pour le mois de juin les propositions de la Commission visant à transposer ces objectifs en législation concrète et à revoir l'architecture climatique européenne en conséquence. Il apparaît pour l'instant prématuré de traduire l'ambition ainsi revue à la hausse en un budget carbone et en objectifs intermédiaires pour la Belgique. Ceux-ci découleront de la législation sectorielle qui sera adoptée au niveau européen, et ensuite des négociations entre les différentes entités concernées.

Je voudrais conclure en disant que je prends acte de ce qui se joue dans l'Affaire Climat. Nous héritons d'un dossier où les ambitions n'ont sans aucun doute pas eu l'envergure souhaitée. J'hérite de ce dossier mais je regarde vers l'avenir; l'avenir, c'est une ambition à l'échelle belge, à l'échelle européenne et internationale qui est rehaussée. C'est vers cet avenir que je me tourne. C'est vers la mise en œuvre de l'accord de majorité que je concentrerai mes efforts.

Daniel Senesael (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour vos réponses. D'abord, vous l'avez répété, la protection contre le réchauffement climatique est essentielle. Le cap de la diminution des gaz à effet de serre de 55 % pour 2030 a été fixé et rappelé. La politique climatique est transversale et la coopération entre le fédéral et les entités fédérées est essentielle. Les objectifs sont repris dans votre note de politique générale avec l'ambition que l'on vous connaît et que vous avez mentionnée mais des moyens doivent être mis en œuvre pour les atteindre. Cela relève de votre responsabilité, madame la ministre. Nous serons évidemment à vos côtés pour faire en sorte que ces ambitions soient atteintes et que les moyens soient trouvés pour correspondre aux ambitions affichées.